

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

Le N° 5 Cent

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

#### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 la ligne  
 Réclames... 1 fr.  
 Annonces anglaises... 50 fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:  
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

#### ABONNEMENTS

Trois mois	5 fr.	Six mois	10 fr.
12 mois	18 fr.	12 mois	35 fr.
Lyon et départements limitrophes.....		Autres départements.....	
Etranger et Union postale.....		10 fr. 15 fr.	

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
Quai de l'Hôpital, 18

#### BOURSE DE PARIS

Du 15 Septembre 1881

100 français.....	85 50	Crédit mobilier.....	732 50
100 amortissable.....	86 80	Crédit Lyonnais.....	945
100 nouveau.....	85 42	Mobilier espagnol.....	847 50
100 français.....	115 82	Union générale.....	1813 75
100 5 0/0.....	89 20	Foncière lyonnaise.....	847
Hongrois 6 0/0.....	80 20	Autrichiens.....	763 75
Russe 5 0/0.....	80 20	Lombards.....	832 50
Turc 5 0/0.....	80 20	Sarragosse.....	540
Égyptiennes 6 0/0 1877	338 75	Nord-Espagne.....	635 50
Banque d'Escompte.....	827 50	Transatlantique.....	610
Crédit foncier.....	1675	Suez.....	1876
Banque ottomane.....	735	Consolidés à Londres	99 3/8
Banque Autrichienne	115 50	Panama.....	

#### LE PROCHAIN MINISTÈRE

Tous les journaux importants de Paris et de province s'occupent de déterminer l'axe de la majorité dans la nouvelle Chambre. Ce sont des dissertations des plus savantes et il y a de quoi, l'axe de la majorité devant être l'axe du ministère. Il n'est pas indifférent en effet de savoir un peu d'avance par qui nous serons gouvernés. Il ne s'agit donc que de trouver ce merveilleux axe, ce qui prouve déjà qu'en attendant, c'est la métaphore qui nous gouverne.

Nous ne brillerons pas à nous mêler au débat des journaux importants. Notre mécanique se détraquerait à la recherche de cet axe introuvable, que M. Barodet, plus expert, essaye de découvrir dans les programmes électoraux et les mandats impératifs du 21 août et du 4 septembre.

Sans examiner et sans savoir si M. Gambetta est dans l'axe ou hors de l'axe, il nous paraît plus simple de dire qu'il sera ministre s'il vent l'être. Pendant la précédente législature, il était dans l'axe autant qu'homme du monde, et il ne voulut pas du pouvoir. De divers indices on peut déduire qu'il a changé d'avis. D'autre part, le président actuel du conseil a laissé entendre, dans quelques-uns de ses récents discours, qu'il serait bien aise de lui céder la première place et de lui servir de lieutenant.

Nous croyons que voilà trouvé l'axe sur lequel sont braquées tant de laborieuses lunettes. C'est une question de personnes et de convenances personnelles à résoudre, ni plus ni moins.

On peut comprendre que M. Gambetta se neutralise dans une situation intermédiaire, à la présidence de la Chambre comme par le passé.

Mais en dehors de ce poste, il faut qu'il soit au gouvernement ou dans l'opposition.

Au ministère, il est de taille à soutenir tous les assauts, lors même que le fameux axe serait plus à droite ou plus à gauche. Etant donné le chaos des opinions que le pauvre Barodet n'éclairera guère avec sa lanterne sourde, un peu de gouvernement personnel, — puisque c'est la tendance qu'on reproche à M. Gambetta, — ne serait peut-être pas inutile pour donner au parti républicain français cette cohésion, cette discipline dont il n'est pas prodigieusement doué.

Si M. Gambetta ne reste pas à la présidence de la Chambre, comme nous le pensons, et si on ne l'admet pas au pouvoir, il faudra bien le subir à l'opposition.

Eh bien! on demande ce que durerait, ce que ferait un ministère combattu par ce redoutable jouteur?

Nous concluons donc qu'à la rentrée des Chambres le cabinet Jules Ferry remettra sa démission au président de la République, comme c'est la règle du régime parlementaire.

La Chambre des députés, ayant indiqué sa moyenne d'opinion par l'élection de son président et de ses vice-présidents, aura par le fait même désigné les principaux membres du futur ministère; M. Grévy les appellera et les investira du pouvoir. Très certainement le chef désigné sera M. Gambetta.

Maintenant, que d'autres cherchent l'axe. Voilà ce qui arrivera.

L. BARTHENS.

#### TELEGRAMMES DE NUIT

VIZ SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

#### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 septembre.

##### LA NOUVELLE CHAMBRE

Dans la nomenclature des projets restés en souffrance dans les deux Chambres, que nous avons donné il y a deux jours, nous avons omis d'indiquer deux importants projets de loi que le gouvernement va reprendre pour les soumettre à la Chambre nouvelle; ce sont d'une part le projet sur l'avancement dans l'armée voté par le Sénat, et le projet sur les cadres de la marine, déposé à la Chambre ancienne mais non voté par elle.

Signalons aussi le bruit d'après lequel le gouvernement retirerait le projet de loi sur la magistrature, voté par la dernière Chambre et actuellement soumis au Sénat pour en présenter un autre à la

nouvelle Chambre. Cette manière de procéder serait inspirée par la pensée d'appeler à sa prononcer, la première, sur la grave question de la réforme judiciaire, la Chambre issue des élections du 21 août, et qui est la représentation la plus fidèle et la plus récente de l'opinion du pays.

##### LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU SÉNAT

A peine la nouvelle Chambre est-elle nommée qu'il va falloir songer au renouvellement par tiers du Sénat. Le premier renouvellement de ce genre a eu lieu le dimanche 5 janvier 1879. Cette date servira désormais de point de départ pour les renouvellements analogues qui se feront de trois ans en trois ans.

Le prochain aura lieu le 8 janvier 1882, de sorte que le Sénat sera renouvelé pour l'ouverture de la session normale qui est fixée au 10 janvier 1882.

Mais on sait que le renouvellement du Sénat doit être précédé de la convocation des conseils municipaux pour l'élection des délégués sénatoriaux. Cette convocation a précédé de deux mois et demi l'élection des sénateurs lors du premier renouvellement: elle a eu lieu, en effet, le 27 octobre 1878 alors que les sénateurs n'ont été nommés que le 5 janvier 1879.

Ce délai avait été jugé nécessaire pour donner à la période électorale un délai suffisant. Il est donc probable qu'il en sera de même cette année, et que les conseils municipaux seront convoqués dans le courant d'octobre et au plus tard dans la première semaine de novembre pour élire leurs délégués.

Ajoutons qu'avant de se séparer les Chambres ont voté, sur la demande du gouvernement, un crédit de 300,000 fr. pour payer aux délégués municipaux l'indemnité qui leur est due à l'occasion de l'élection des sénateurs.

##### LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Une des premières questions qui se présenteront certainement devant la nouvelle Chambre est celle des biens de main-morte qui, disent les adversaires des communalités, échappent au droit de mutation prévu en moyenne tous les vingt-cinq ans sur les biens des particuliers.

Or, certains membres du Parlement ont fait remarquer, à ce sujet, que les sociétés financières, compagnies d'assurances, sociétés immobilières, étaient encore plus favorisées que les communalités religieuses; que ces sociétés, étant toutes établies pour quatre-vingt-dix-neuf ans, possédaient de véritables biens de main-morte, et qu'elles en tiraient, en outre, des bénéfices considérables. Ce fait est parfaitement exact.

Devant ces exigences et ces objections fondées, nous croyons savoir que le gouvernement prépare un projet de loi, qui visera également les communalités et ces sociétés financières, et qui les frapperait d'un impôt de mutation proportionnel tous les vingt-cinq ans, lequel impôt serait très élevé.

#### EN AFRIQUE

Marseille, 15 septembre. — Un escadron du 7<sup>e</sup> chasseurs à cheval, à l'effectif de 175 hommes et 150 chevaux est arrivé dans notre ville. Il est reparti aujourd'hui à destination de Tunis.

D'autres départs ont eu lieu aussi dans la

journée: 115 hommes du 3<sup>e</sup> de ligne à destination de Saïda; 110 hommes du 55<sup>e</sup> venant de Nîmes; un détachement du 26<sup>e</sup> dragons (91 hommes et 2 officiers) à destination d'Oran.

Le 4<sup>e</sup> escadron du 1<sup>er</sup> hussards a été embarqué dans la journée; deux escadrons du même régiment, qui tenait garnison en notre ville sont partis lundi.

Le 3<sup>e</sup> de ligne est parti ce matin pour Aix, allant prendre part aux manœuvres de division; mais 300 hommes sont restés ici et seront embarqués dans l'après-midi. Un bataillon du 141<sup>e</sup> de ligne venant d'Avignon, arrivera aujourd'hui pour remplacer le 3<sup>e</sup> de ligne à la caserne Saint-Victor.

Le 4<sup>e</sup> bataillon du 40<sup>e</sup> de ligne en garnison à Marseille a reçu l'ordre de ne pas accompagner le régiment aux grandes manœuvres, devant être appelé prochainement à partir pour l'Afrique.

De plus de nombreux détachements arriveront ces jours-ci à Marseille. Ces troupes appartiennent aux 17<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> régiment de dragons et au 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Les embarquements vont donc continuer avec activité, notamment vers les 18 et 19 du courant.

Toulon, 15 septembre. — Deux batteries du 31<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> d'artillerie sont arrivées hier ici. Elles seront embarquées sur le vaisseau-transport, l'Algésiras, en partance pour la Tunisie. La Corvèze embarquera les troupes attendues demain.

Tunis, 15 septembre. — Les insurgés continuent à intercepter les convois de vivres allant de Tunis à Zaghouan.

Les habitants de Monastir demandent l'occupation française, par suite des brigandages commis par les insurgés dans les environs.

Le bruit court que les insurgés se concentrent à Djemel pour couper l'entrée des vivres à Sousse.

Le général Sabattier a levé son camp de Megreho, à 6 kilomètres de Zaghouan. Il est sans doute parti pour aller appuyer un détachement envoyé en reconnaissance.

Un charretier ma tais, qui revenait du camp avec des provisions, a été assassiné, ainsi qu'un Italien. Un troisième individu est parvenu à s'échapper et est arrivé à Tunis.

Un convoi composé de plusieurs charrettes et escorté par nos troupes, a été attaqué sur la route de Zaghouan par 800 cavaliers. Les pertes ont été considérables des deux côtés.

Le consul de France à Tunis vient d'adresser à ses nationaux une circulaire les informant que les conduites d'eau de Zaghouan sont toujours coupées. Il les invite en conséquence à économiser l'eau, les réservoirs de Tunis ne pouvant alimenter la ville que pendant quelques jours.

Des dépêches annoncent que le combat que le général Sabattier a livré à Zaghouan a duré quarante-huit heures.

#### RECUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 59

### Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

#### LE CHANTAGE

S'il avait craint tout d'abord d'être sacrifié, il était rassuré par l'évidence d'une indissoluble communauté d'intérêts.

De toutes ces considérations avait jailli cette phrase qui, une heure plus tôt, eût écorché sa bouche orgueilleuse:

« J'attends vos ordres!... »

Humilité perdue! Seuls les débilés éprouvent une inépuisable satisfaction à faire sentir le poids de leur tyrannie. B. Mascarot n'abuse jamais. Il sait que si le vaincu peut oublier sa défaite, il ne pardonne pas l'insulte inutile.

C'est donc avec la plus parfaite courtoisie qu'il répondit:

« Je n'ai pas d'ordres à vous donner, monsieur le marquis. Nous avons tous un succès un intérêt égal; nous ne pouvons que délibérer, nous concerter avant d'adopter définitivement les mesures les plus convenables. »

Croisenois s'inclina, touché de cette politesse inattendue succédant à tant de brutalité.

« Il est oiseux, n'est-ce pas, reprit le digne pla-

teur, de vous montrer tous les avantages de votre résolution? »

Notons seulement, pour éviter les récriminations ultérieures, votre situation actuelle. Vous m'écriviez l'autre jour: « J'attends les pieds dans le feu... » En bon français, vous êtes à bout d'expédients, et vous n'avez plus rien d'heureux à espérer de l'avenir.

« Pardon... permettez... J'ai à espérer l'héritage de mon pauvre frère Georges, disparu d'une façon si inexplicable... »

B. Mascarot eut un joli geste d'amicale menace.

« Puisque vous voici des nôtres, cher marquis, fit-il, laissez-moi vous dire qu'entre nous la franchise est de rigueur. Demandez plutôt à notre bon ami Catenac. »

« En effet!... répondit l'avocat, à qui cette pointe de fine ironie arracha une grimace plutôt qu'un sourire. »

Le marquis prit l'air le plus étonné.

« Je ne vois pas, interrogea-t-il, en quoi je manque de franchise... »

« Que diable nous parlez-vous de cet héritage!... Mais il existe, monsieur, mais il est considérable!... »

« Assez, assez!... Nous sommes fixés sur ce point. On peut encore, malgré beaucoup de nouveaux, l'évaluer à douze ou quatorze cent mille francs!... »

« Eh bien!... Ne puis-je obtenir un arrêt d'envoi en possession? Les articles 127, 129 et suivants du Code Napoléon... »

Il s'interrompit, surprenant sur la figure du bon docteur Hortebize tous les signes de la plus violente envie de rire.

« Ne nous dites donc pas ces choses-là, répondit le plaçant. Tant qu'il s'est agi d'obtenir une déclaration d'absence et un envoi en possession provisoire permettant de palper les revenus, vous vous

êtes fort remué; mais votre situation a changé, et, tout dernièrement, vous avez fait secrètement des pieds et des mains pour éviter un envoi en possession définitif.

« Quoi!... vous pouvez croire... »

« Chut!... vous avez sagement agi. Cette succession est si bien escomptée et surescotée qu'elle ne suffirait pas à dédommager vos créanciers. Qu'elle soit liquidée demain, après-demain, votre crédit est perdu. En ce moment, ce fameux héritage n'est pour vous qu'un miroir à alouettes qui vous sert à éblouir vos fournisseurs. »

C'était un beau joueur que Croisenois. Se voyant percé à jour, il prit le parti d'éclater de rire.

« On fait ce qu'on peut!... dit-il. »

L'honorable plaçant avait regagné son fauteuil. Tout ce mouvement avait disparu. Il paraissait accablé de fatigue.

« Il y aurait barbarie, marquis, reprit-il, après un moment de silence, à vous retenir davantage. Nous nous reverrons ces jours-ci pour aviser à faire capituler vos créanciers au meilleur marché possible. En attendant, Catenac voudra bien s'occuper de la constitution de la société, et, de plus, il vous donnera le vernis financier qui vous est indispensable. »

« Etait-ce un congé? »

M. de Croisenois et l'avocat le prirent ainsi, car ils se levèrent, et, après de longues poignées de main à B. Mascarot et au docteur, après un léger salut à Paul, ils sortirent ensemble, ressemblant plutôt à de vieux amis qu'à des connaissances d'une couple d'heures.

« Des que la porte fut refermée sur eux: »

« Eh bien! Paul, mon enfant, demanda le plaçant, que pensez-vous de notre histoire? »

Chez les natures molles et friables, les impressions peuvent être vives et profondes, elles ne sont jamais durables.

Après avoir été sur le point de succomber à la violence de ses émotions, Paul, s'il était un peu plus encore, avait repris tout son sang froid.

Maintenant qu'il avait presque réussi à étouffer les cris de sa conscience, il devait, conseillé par sa déplorable vanité, mettre son amour propre à chercher un cynisme digne de celui de ses honorables patrons.

« Je pense, monsieur, répondit-il sans trop de tremblement dans la voix, je suis sûr même, que vous avez besoin de moi. »

Tant mieux!... Moi qui ne suis pas marquis, je vous obéirai sans toutes les façons de M. de Croisenois!

L'assurance toute nouvelle de Paul ne parut aucunement surprendre l'honorable plaçant.

Mais lui plut-elle? Lui fut-elle au contraire, essentiellement désagréable? Il eût été malaisé de le discerner.

Toujours est-il qu'un observateur exercé eût surpris sur sa physionomie, d'ordinaire indéchiffrable, les traces d'une lutte entre deux sentiments contraires: une vive satisfaction et une sérieuse contrariété.

Quant au bon docteur Hortebize, il fut tout simplement émerveillé de l'impudente audace de ce néophyte qui était un peu son élève.

Le sens exact de la scène qui venait d'avoir lieu éclatait si bien à ses yeux qu'il se frappa le front en homme qui s'étonne de n'avoir pas eu une idée d'une extrême simplicité.

« Que je suis mais!... pensa-t-il. Ce n'est pas au marquis de Croisenois qu'en réalité Baptistin s'adressait. Il posait pour Paul. Quel merveilleux comédien. »

Avec quelle prestigieuse sûreté chacun de ses paroles est allée faire taire un remords ou éveiller une convoitise dans l'âme de ce garçon si faible et si vaniteux!

Oran, 15 septembre. — De nombreux Espagnols reviennent. On assure qu'ils sont disposés à signer une protestation contre les manœuvres employées pour les décider à partir de l'Algérie.

Alger, 15 septembre. — Dans une lettre écrite à un ami, le colonel Négrier refuse l'épée d'honneur que la presse algérienne lui offre, et il propose d'employer le montant de la souscription au soulagement des victimes françaises de Kralfallah.

Oran, 15 septembre. — Une partie de la tribu des Agours ayant razzie les Ksours, cinquante cavaliers sortis de Géryville sont venus reprendre leur butin.

Alger, 15 septembre. — Le marabout de Kendeala, arrivé hier à Maghnia, se rend dans le Sud, où les événements ont nécessité une présence et où il espère empêcher les tribus nomades d'embrasser la cause de nos dissidents.

Il affirme avoir une lettre du sultan du Maroc, qui défendrait à ses sujets de soutenir les Sidi-Cheiklis.

## La crise égyptienne

Londres, 15 septembre. — Le Times exprime l'espoir que les régiments égyptiens se laisseront réduire aux proportions strictement nécessaires aux besoins du pays, et que Chérif-Pacha aura la volonté et le pouvoir d'empêcher la répétition des scènes de vendredi.

Le Caire, 15 septembre. Le gouvernement du khédive n'a reçu aucune notification de la Porte au sujet de l'envoi d'un commissaire turc en Egypte, mais seulement une dépêche du sultan exprimant sa satisfaction de la solution pacifique de la crise.

Le journal officiel égyptien publiera aujourd'hui la lettre de Chérif-Pacha annonçant au conseil d'Etat la continuation des négociations pour l'organisation des tribunaux indigènes, ainsi que la conclusion des conventions commerciales avec les puissances.

Cette lettre rappelle les services rendus par le contrôle européen pour la consolidation des finances. Elle constate la nécessité de son maintien.

Une lettre du khédive approuve le programme contenu dans la lettre de Chérif-Pacha, et elle insiste sur la nécessité absolue de maintenir le contrôle.

## LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Paris, 15 septembre. D'après des renseignements autorisés, nous sommes en mesure de penser que, depuis quelques jours, il s'est produit entre la France et l'Angleterre une sérieuse détente relativement aux négociations pendantes du traité de commerce.

D'une part, le gouvernement français paraît s'être décidé à accorder à l'Angleterre la prorogation qui a fait l'objet des dernières difficultés, aussitôt qu'il aura acquis la certitude que les bases d'un arrangement définitif peuvent être considérées comme arrêtées.

D'autre part, le gouvernement anglais, mis au courant par le récent séjour en France de sir Charles Dilke, des véritables intentions de notre pays, aurait renoncé, non pas à obtenir la prorogation, qui est, en effet, devenue nécessaire, mais à l'obtenir avant d'avoir consenti à reprendre les négociations.

Il a été ainsi trouvé un terrain de conciliation : la France n'attendra pas l'échéance du 8 novembre pour faire profiter l'Angleterre des avantages de la prorogation, — et l'Angleterre n'attendra pas la prorogation pour consentir à renouer les négociations.

Par suite, il a été, en quelque sorte, facilement décidé que les pourparlers avec l'Italie seraient conduits à bonne fin avant le 30 septembre, et que, lundi prochain, les conférences s'ouvriraient à Paris pour conclure le traité projeté entre la France et l'Angleterre, la prorogation au 8 février devant être consentie dès l'ouverture des conférences.

Ces arrangements nous paraissent devoir obtenir l'assentiment général. Il est certain que les représentants de l'Angleterre et de la France sont arrivés à poser, à Londres, des conditions acceptables, sauf examen ultérieur : il est certain que les difficultés qui ont surgi depuis, tenaient plutôt à la forme qu'au fond des choses.

Le gouvernement anglais a pu se montrer trop pressé de s'assurer les avantages de la prorogation ; le gouvernement français a pu donner une interprétation trop restrictive de la loi qui l'autorise à proroger les traités et des discussions législatives qui l'ont précédée ; mais il est certain qu'en Angleterre, comme en France, l'opinion publique s'est prononcée en faveur d'une entente ; il est surtout certain que les deux gouvernements ont été amenés à en reconnaître plus vivement l'importance.

Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, c'est un pacte économique et politique ; comme pacte économique, il garantit les intérêts matériels et particuliers des deux nations, mieux que tout autre système ; — mais comme pacte politique, c'est peut-être le seul moyen de maintenir entre les deux peuples, entre les deux gouvernements l'étroite union de pensée et de direction, plus indispensable que jamais à leurs intérêts respectifs bien compris, à la paix européenne et au développement supérieur de la civilisation.

Le gouvernement anglais, assure-t-on, serait disposé à faire de grandes concessions. Quelques-uns des personnages anglais qui ont pris une part active au commencement de ces négociations sont déjà arrivés à Paris.

Ils ont été reçus hier par M. le ministre du commerce.

## Informations

Paris, 15 septembre.

### Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Un mouvement dans les justices de paix. Voici les nominations qui intéressent notre région :

M. Ramontet est nommé juge de paix à Oyonnax (Ain). M. Cazes, juge de paix à Saint-Donat, est nommé à Tain (Drôme). M. Pinard, juge de paix à Châtillon-de-Michaille, est nommé à Saint-Donat. M. Brunon, juge de paix à Thizy, est nommé à St-Genis-Laval. M. Mollet, juge de paix à Ceyzeriat, est nommé à Thizy. M. Barbat, juge de paix à Poncin, est nommé à Ceyzeriat. M. Gorde est nommé à Poncin. M. Carry est nommé à Epinac. M. Dubois est nommé à Saint-Laurent-du-Pont (Isère). M. Durandin est nommé à Noirétable (Loire).

Sont nommés suppléants de juges de paix : M. Roux, à Chabeuil (Drôme) ; M. Charron, à Grandserre ; M. Rambaud, à Châtillon ; M. Valayer, à Crest ; M. Blémont, dans le canton sud de Crest ; M. Lambery, à Saillans ; M. Pallat, à Vizille (Isère) ; M. Burnier dans le 7<sup>e</sup> canton de Lyon.

### Conseil des ministres

Le conseil des ministres a été tenu ce matin au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Vu l'absence de M. Jules Ferry et de la plupart des ministres, la séance n'a duré que quelques instants.

Un nouveau conseil aura lieu samedi sous la présidence de M. Jules Ferry, qui revient demain soir des Vosges.

### Emprunt de Paris 1865

TIRAGE DU 15 AOÛT 1881

On a procédé aujourd'hui au tirage des obligations de 1865 de la ville de Paris.

Le numéro 119,785 gagne 150,000 francs, et le numéro 263,511, 50,000 francs.

Les numéros 307,435, 211,855, 535,786 et 269,867 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 373,936, 290,868, 203,447, 341,766 et 249,697 gagnent chacun 5,000 francs.

Les 10 numéros suivants sont remboursés à 2,000 francs : 388,435, 45,207, 203,010, 544,817, 90,217, 135,225, 344,300, 489,861, 30,694 et 430,938.

### Voyage de M. Albert Grévy

M. Albert Grévy qui se trouve, en ce moment, à Mont-sous-Vaudrey va aller passer quelques jours à Besançon.

Le préfet du Doubs a été informé de la prochaine arrivée du gouverneur général de l'Algérie.

Ce voyage n'aurait d'autre but que de permettre à M. Albert Grévy de prononcer, soit dans une réunion privée, soit à l'issue d'un banquet qui lui serait offert par ses amis politiques, la justification de sa conduite en Algérie.

### La loi sur les récidivistes

Plusieurs magistrats éminents de Paris et de la province ont été invités à donner leur appréciation sur le projet de loi concernant les récidivistes qui est en ce moment l'objet d'une dernière étude au ministère de l'intérieur.

Le projet a été généralement approuvé, mais des modifications y sont nécessaires, d'après trois procureurs généraux, et notamment d'après celui d'Aix. Le conseil supérieur des prisons se montre favorable à ces modifications.

### Les aliénés au dépôt

Nous apprenons que la préfecture de police examine, en ce moment, les moyens de rendre le séjour des aliénés, arrêtés sur la voie publique, et mis au dépôt, aussi court que possible, de façon à ce qu'ils n'y restent que quelques heures.

Il en résultera un léger surcroît de dépense qui sera demandé au conseil général. Ce crédit sera certainement accordé par le conseil.

### Convocation d'officiers

Tous les officiers d'infanterie de marine actuellement à Paris, ont été convoqués à trois heures, place Vendôme, à l'état-major de la place.

Les socialistes expulsés d'Alsace. Plusieurs socialistes ont été expulsés comme tels de Sarreguemines et de Metz.

On annonce leur arrivée dans notre région de l'Est.

### L'ambassade d'Italie

Le gouvernement italien n'a encore pris aucune décision, relativement au remplacement du général Ciadini comme ambassadeur auprès du gouvernement français.

Il est probable que le cabinet du roi Humbert est embarrassé par le nombre considérable de candidats qui désirent ce poste, car on cite à la fois les noms de MM. le marquis Alberti Alfieri di Sostegno (beau-père de M. Visconti-Venosta) ; le comte Caracciolo de Bela, ancien diplomate ; le baron de Reazis, écrivain distingué, et enfin le comte Corti, actuellement ambassadeur d'Italie à Constantinople.

On croit que c'est ce dernier qui a le plus de chances de venir à Paris, remplacer le général Ciadini.

### La fièvre jaune au Sénégal

Les derniers avis du Sénégal constatent que la fièvre jaune a gagné le fleuve ; elle est aux ambalances de Bakel, sans avoir atteint ce poste.

On signale parmi les morts : MM. de Bonsonge, capitaine de frégate ; Coste, lieutenant de vaisseau ; Daucezeau, etc.

Le chiffre total des victimes s'élève à 363. La situation sanitaire à Gorée et Dakar est suspecte.

On annonce que, depuis l'arrivée du dernier courrier du Sénégal, le ministre de la marine a contremandé le départ du nouveau transport de l'Etat, qui devait être envoyé de ce côté. Le nouveau gouverneur de la colonie, M. le colonel Canard, et les médecins nécessaires pour assurer le service sanitaire partiront seuls pour le Sénégal.

### L'abdication de Jérôme

L'Ordre croit savoir qu'à la suite du conseil de famille tenu chez la princesse Mathilde, le prince Jérôme a résolu d'abdiquer ses droits à la succession impériale, en faveur de ses fils.

Il serait parti pour faire un voyage en Orient, pendant lequel son manifeste, annonçant sa résolution, serait publié.

Voilà une nouvelle qui va laisser la France bien froide.

### Petites nouvelles

M. de Fallières, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est rentré à Paris ce soir, à six heures, venant de Nérac.

Le général Farre, ministre de la guerre, est rentré hier soir à Paris.

MM. Alfred Naquet et Edouard Lockroy ont l'intention de faire prochainement un voyage en Angleterre pour conférer sur différentes questions de politique extérieure avec plusieurs membres de la Chambre des Communes.

— Les élections des successeurs aux trois sièges

vacants de l'Académie sont fixées au jeudi 17 novembre.

Une école des beaux-arts a été créée à Alger par le gouvernement ; M. Hippolyte Lazergues est nommé directeur de cette école.

M. Ploix, ingénieur hydrographe de première classe, a été désigné par le vice-amiral Cloué pour représenter le département de la marine au congrès international de géographie qui va s'ouvrir à Venise.

Nous croyons savoir que M. Martin, secrétaire général du gouverneur de l'Algérie, va être appelé à une préfecture.

## Etranger

### Suisse

#### La catastrophe d'Elm

Berne, 15 septembre. — Il n'y a pas eu de nouveaux éboulements à Elm. Deux ingénieurs inspectent la montagne.

Jusqu'à présent 110 décès ont été constatés, 20 cadavres ont été retrouvés détrempés et mutilés.

Les secours abondent.

### Italie

#### Le congrès de géographie

Venise, 15 septembre. — L'inauguration du congrès géographique a eu lieu ce matin. Leurs Majestés qui assistaient à la séance ont été accueillies par des applaudissements.

M. de Lesseps, président du congrès, a prononcé un discours très applaudi dans lequel il a retracé les progrès de la géographie aux diverses époques, et a fait l'éloge des grands explorateurs italiens et vénitiens.

Il a constaté l'émancipation des esprits depuis le dix-huitième siècle et a ajouté qu'aujourd'hui le progrès n'est pas dans les mains des gouvernements, mais dans celles de la nation.

### Angleterre

#### Le traité de commerce

Londres, 15 septembre. — Le Times, annonçant la reprise des négociations pour le traité de commerce à conclure avec la France, dit que les difficultés ont été aplanies après de mutuelles explications et que la prolongation du traité et une solution favorable paraissent certaines.

#### Réunion de la Land League

Dublin, 15 septembre. — La Land League a tenu séance hier, sous la présidence de M. Sullivan. Etaient présents : MM. Sexton, Healy, O'Connor, O'Lelly, Biggar, etc.

Le président a accusé réception pour cette semaine de 1,340 liv.

M. Sexton a dit que la tentative actuelle de réconcilier le landlordisme et les exigences de l'humanité échouera inévitablement.

Il a dénoncé ensuite les erreurs dont se serait rendu coupable M. Johnson, dans ses articles sur l'Irlande, publiés par le Figaro.

### Allemagne

#### Nouvelles pruses

Berlin, 15 septembre. — Le prince Sabouloff, ambassadeur de Russie à Berlin, est parti ce matin pour Paris.

Un télégramme nous informe que la presse d'Alsace et Lorraine vient d'être supprimée en vertu de la loi de la dictature.

### Russie

#### L'entrevue de Dantzig

Saint-Petersbourg, 15 septembre. — Le Journal de Saint-Petersbourg constate que la presse d'Europe et surtout la presse d'Allemagne ont interprété en général l'entrevue de Dantzig d'une manière juste, en la considérant comme une manifestation d'une sympathie cordiale entre les deux empires, et une garantie pour la sécurité de toutes les nations.

La feuille officielle croit que les journaux russes qui ont amoindri la portée de l'événement reviendront sur leur interprétation.

Répondant à l'article du Times, le Journal de Saint-Petersbourg remarque que les seuls intérêts légitimes dont il pouvait être question dans l'entrevue étaient la tranquillité générale et la paix du monde.

Répondant enfin à un article du Journal des Débats, d'après lequel les intérêts et les destinées des nations devaient primer les liens de parenté, l'organe russe dit que les relations étroites de famille favorisent l'accord politique et par cela même servent aux nations et sont importantes pour leurs destinées.

### Etats-Unis

#### La santé de M. Garfield

Longbranch, 15 septembre. — Le président a passé une bonne nuit.

L'espoir est revenu et on espère un assez prompt retour à la santé.

#### L'exportation du blé

San-Francisco, 15 septembre. — Dans une réunion tenue par les agriculteurs de la Californie, le comité des statistiques a constaté qu'il y a dans l'Etat 950,000 tonneaux de blé disponibles pour l'exportation.

## DÉPARTEMENTS

(SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »)

### LOIRE

#### Après les élections

Saint-Etienne, 15 septembre. — Sous ce titre, nous avons reproduit, il y a deux jours, une note émanant d'un groupe d'électeurs indépendants, relative à une grande réunion contradictoire, qui devait avoir lieu lundi prochain, dans la salle du cirque, entre MM. Chavanne et Bertholon.

Nous avons dit à ce sujet que l'idée première de cette réunion venait des partisans de M. Chavanne. Qui, ajoutons-nous, praisaient et tenaient beaucoup. Le groupe d'électeurs indépendants dont il s'agit paraît, lui aussi, comme on va le voir, y tenir passablement.

Sur le refus du Républicain de la Loire de recevoir les 2,500 lettres destinées aux électeurs de M. Bertholon, les organisateurs de la réunion constatent ce refus dans une lettre adressée au Mémoirial, en même temps qu'ils donnent dans ce journal, diverses adresses où les électeurs pourront se procurer lesdites lettres.

Or, cette réunion ne saurait avoir lieu ou du moins aboutir, puisque M. Bertholon, dans la lettre suivante, adressée au Républicain de la Loire, déclina formellement l'invitation et pense que cela ne peut être pris au sérieux.

Monsieur le rédacteur, J'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez communiquée. Je pense, comme vous, que cela ne peut être pris au sérieux.

Je n'ai pas l'honneur de connaître les signataires de cette citation à comparaître ; je ne suis pas à la disposition des premiers venus. Si ces messieurs représentent réellement un groupe d'électeurs, ce ne peut être que celui qui a combattu ma candidature et dont je connais trop les procédés et la façon d'entendre la liberté de discussion pour subir l'invitation qui m'est adressée. J'ai le devoir de faire respecter, en ma personne, le mandat dont j'ai été honoré par la majorité de mes concitoyens.

D'ailleurs, en ce moment, que peut-il y avoir de commun entre ces messieurs, M. Chavanne et moi ? Agréez mes salutations cordiales.

César BERTHOLON.

Et dire qu'après cela, il y aura peut-être des esprits caustiques qui trouveront que le groupe d'électeurs indépendants dont il s'agit, fait assez bien les affaires de M. Chavanne !

### Les bons frères à l'école

Dans sa séance du 22 juin dernier, le conseil départemental de l'Instruction publique a prononcé contre le sieur Claude Gallon, en religion frère Alpinus (H), des Petits Frères de Marie, l'interdiction absolue d'enseigner en France.

Ledit Alpinus est convaincu d'avoir, à la mort de son frère, pris possession du brevet de capacité et de l'acte de naissance de celui-ci, et de s'en être servi pour se faire agréer comme instituteur, fonction qu'il a remplie ou plutôt usurpée pendant 8 ans dans la commune de Man.

Révoqué pour ce fait, puis condamné à 100 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Roanne, ce bon frère a de plus, étant cité à comparaître devant le conseil de l'Instruction publique, constamment éludé cette comparution ; c'est ce qui a motivé la décision qui le frappa.

Nous en passant que ses supérieurs — l'un d'eux l'a avoué — connaissaient la fraude dont il s'agit et, malgré leur complicité évidente est-il dit dans l'un des considérants, ils échappent à toute mesure administrative.

Nous répéterons donc ce que nous disions hier : laissons !

### Nouvelles militaires

Les bataillons actifs du 121<sup>e</sup> de ligne, partiront dimanche matin, se rendant aux grandes manœuvres, ils vont dans le canton de Saint-Galmier, où les rejoindra le 98<sup>e</sup> venant du Puy.

M. le général Bréart a quitté Saint-Etienne, hier. Il va inspecter les troupes françaises en Algérie et en Tunisie.

### ISÈRE

#### Nominations militaires

Grenoble, 15 septembre. — Parmi les dernières promotions dans l'armée, nous sommes heureux d'y voir figurer celle d'un de nos compatriotes, M. David Grignon, de Gières, qui vient d'être promu, après de brillants examens de sortie à l'École polytechnique, sous-lieutenant dans l'arme du génie.

M. David Grignon est un ancien élève de l'École professionnelle et du Lycée de notre ville. Il obtenait il y a deux ans le deuxième prix du concours général des Lycées de France.

#### Sou des écoles laïques

Les membres de l'ancienne et de la nouvelle commission administrative du Sou des écoles laïques de notre ville sont invités à se réunir demain vendredi, 16 septembre, à 8 heures du soir, dans une des salles de la justice de paix, rue de la Halle.

ORDRE DU JOUR :

Installation des nouveaux élus, formation du bureau.

#### Mort accidentelle

Jeudi dernier on a découvert à la cime des côtes de Séverales à 1,000 mètres des glaciers, le cadavre d'un chasseur de chamois, le nommé Jean Ribot, âgé de 52 ans, cultivateur à Clavans, le 11 août dernier.

Il a été découvert par sa sœur âgée de 67 ans, qui s'était mise à sa recherche.

On suppose que cet homme qui a été trouvé la jambe cassée sera tombé du rocher au pied duquel il était étendu et qu'il est mort de froid faute de secours.

### DRÔME

#### Mouvement de troupes

Romans, 15 septembre. — Le bataillon du 22<sup>e</sup> de ligne, ainsi que les mobilisés en garnison dans notre ville ont été ce matin de bonne heure à la rencontre des autres bataillons du même régiment venant de Lyon, ainsi que du 12<sup>e</sup> chasseurs à pied. Ces régiments font partie de la 56<sup>e</sup> division qui doit opérer dans les grandes manœuvres du 14<sup>e</sup> corps d'armée.

A l'arrivée de ces troupes, une grande partie de notre population s'était portée sur leur passage et a fait le peuplier accueilli sur leurs pas.

#### Quête pour le Sou des Ecoles

Une quête faite au bal du 11 septembre, à l'occasion de la fête annuelle de la Société des tanneurs corroyeurs et mégissiers, a produit la somme de 30 fr. 50, dont 20 fr. 25 ont été versés à la caisse du Sou des écoles de Romans et 10 fr. 25 dans la caisse du sou des écoles du Bourg-de-Péage.

#### Concert de la « Mandoline »

La société chorale la « Mandoline » donnera un grand concert à son bénéfice, dimanche 18 septembre. La Société philharmonique prêtera son concours ainsi que plusieurs amateurs.

## Concours agricole de Vizille

Grenoble, 15 septembre. — Voici la fin de la liste des récompenses décernées par le jury du concours agricole de Vizille :

#### CONCOURS D'ANIMAUX (suite)

Espèce ovine. — MM. Guillot de Jarré et François Trouillon, d'Herbeys.

Lots d'ensemble de l'espèce bovine. — M. François Chevrier, fermier à Brié, 50 fr. et une médaille de bronze.

M. Canguan, fermier à Jarré, 30 fr. pour 12 animaux et 4 bœufs.

Lots d'ensemble des animaux de basse-cour. — 20 fr. à M. Chevrier de Brié, pour son exposition de 31 animaux.

Fromages. — Une médaille de vermeil, offerte par la ville de Vizille, à M. Joseph-Eugène Vachier de Chalonge.

#### CONCOURS HORTICOLE

Légumes. — Des récompenses sont accordées à MM. Allevron de Vouppé, Bernard de Saint-Rambert, Picot, de Vizille, Marius Ogier de Vizille, Barthélemy Martin, de Vizille.

Fruits : Des médailles d'argent et de bronze sont décernées à MM. Bernard, Marin Ogier et Rave.

Fleurs : Des médailles d'argent à MM. Charles Henry et Martin de Grenoble.

Objets divers : Une médaille d'argent à M. Emile Gros de Vizille pour ses excellents cadres mobiles de ruches à miel perfectionnés.

Une médaille de bronze grand module, à Mme Eugène Bèthoux de Vizille.

Une médaille de bronze à M. Poudre à titre d'encouragement de l'emploi des matières fécales comme engrais.

Après la distribution des primes, MM. Dalmas, président, et Calvet, vice-président de la Société d'agriculture, ont fait remarquer qu'il leur paraissait juste de récompenser le zèle et les travaux de M. Nicolle, commissaire général du concours et de M. Béviers, vétérinaire, directeur de la station d'élevage du Villard-de-Lans.

Cette proposition étant adoptée, il est décerné :  
A M. Bévière, une médaille d'argent, très grand module, pour sa très utile et spéciale coopération aux concours et aux travaux de la société depuis un nombre d'années ;  
A M. B. Nicollet, pour les services qu'il a rendus à la Société d'agriculture et aux intérêts généraux pendant vingt-trois ans de secrétariat, et aussi à titre d'organisateur du concours, une médaille d'argent de très grand module.

## LE TÉLÉLOGUE

On sait avec quelle difficulté les corps qui sont appelés à prendre part à une opération militaire communiquent entre eux. Il est la plupart du temps impossible de songer à des installations télégraphiques, surtout quand les opérations sont commencent.

Le capitaine Gaumet, de l'école supérieure de guerre, vient de présenter un appareil auquel il a donné le nom de télélogue, qui, sans avoir absolument résolu le problème, sera utilement employé dans une foule de circonstances. Frappé de cette observation que tout objet brillant posé sur un fond noir s'aperçoit à des distances considérables, le capitaine Gausset a pensé qu'on pourrait, par le moyen, correspondre aisément par la lecture. C'est sur cette donnée qu'il a construit son appareil qui se compose d'un carton renfermant quarante pages, c'est-à-dire autant qu'il y a de lettres et de chiffres. Ces lettres et chiffres, en gros caractères argentés, et attachés à merveille sur un fond mat noir, et à l'aide d'une lunette ordinaire, se distinguent parfaitement de loin, même par un temps sombre. Un index collé à chaque page de l'Album permet de présenter à l'observateur la lettre ou le chiffre que l'on veut.

On ne peut rien imaginer de plus simple, et c'est à un mérite très appréciable ; il n'y a pas d'apprentissage à faire ; quiconque sait lire est apte à se servir de l'appareil. La portée des communications est fort étendue. Suivant les dimensions de l'album on peut correspondre à des distances de quatre, de huit et de douze kilomètres. L'album peut se transporter facilement. Son poids ne dépasse pas deux kilogrammes et sa plus grande dimension est de soixante-dix centimètres sur cinquante.

Des expériences de cet appareil ont été récemment faites à Paris par le capitaine Gaumet avec l'assentiment du ministre de la guerre ; elles ont pleinement réussi.

## Au Palais

### Tribunal correctionnel de Lyon

Ferdinand Favre était employé chez M. Sarret, pharmacien, rue du Doyenné, 7.

Il a profité d'une absence de son patron pour filer avec la caisse.

Par une circonstance tout à fait indépendante de sa volonté, Favre bifurqua du côté de Saint-Paul, où il prendra forcément un repos de six mois.

Conducteur de l'un des omnibus qui font le service de la place Perrache à la gare des Dombes, Etienne M... a disparu dernièrement, non-seulement avec la recette de la journée, mais encore avec les effets que la compagnie lui avait confiés.

Les agents mis à sa recherche, l'ayant rencontré, l'invitèrent à venir fournir ses explications à la Permanence.

M..., comme s'il eût affaire à de vulgaires voyageurs, leur a répondu par des injures.

Pour toutes ces causes, M... est condamné à 3 mois de prison.

La nuit dernière, des gardiens de la paix passant rue de la Gare, aperçurent un individu, à allures suspectes, qui se mit à fuir à leur approche abandonnant sur le terrain deux bonbonnes contenant du kirsch et l'arquebuse.

Ils l'eurent bientôt rejoint et le conduisirent à la Permanence où il a été reconnu pour être un nommé François Yvon, repris de justice, âgé de 20 ans, sans profession et sans domicile.

Il a avoué avoir soustrait les bonbonnes à la montée de Balmont, sur la voiture de M. Moussé-Cartil, demeurant à Saint-Julien-Lavèze (Loire). Le tribunal le condamne à 8 mois de prison.

Le nommé Léon Ferry, âgé de 18 ans, employé au greffe du tribunal civil d'Angers, est venu se constituer prisonnier à la Permanence, avouant avoir touché à la trésorerie de cette ville et dissipé une somme de 1.000 fr. représentant le traitement de deux mois d'un substitut et d'un juge actuellement en congé.

Le tribunal surseoit à statuer sur cette affaire, jusqu'à plus ample informé.

Les deux frères, Charles et Emile Philibert, se sont fait un malin plaisir de dévaster le poulailler de M. Tarare, boulanger, rue Dunois, 16.

Ils ont fait un effroyable carnage des poules qui s'y trouvaient.

Ce succès leur coûte un peu cher. Six mois de prison chacun.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Vendredi, 16 septembre, 259<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 39 ; coucher, 6 h. 10. Les jours baissent de 4 minutes.

Ephémérides (1638). Naissance de Louis XIV.

M. Journal, conseiller à la cour d'appel de Lyon, a été désigné pour présider les assises de la Loire pour le quatrième trimestre de 1881.

Par décret ministériel en date du 27 août 1881, ont été nommés officiers d'administration dans la réserve de l'armée active (Service des hôpitaux) 14<sup>e</sup> corps d'armée :  
MM. J. Boutelle et J. Knaff, ex-engagés conditionnels.

Par décret, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1882, le minimum d'âge des candidats à l'École navale est fixé à quatorze ans, et le maximum à dix-huit ans accomplis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Ces conditions d'âge sont de rigueur. Il ne pourra être accordé aucune dispense.

### Renseignements aux réservistes :

D'après les règlements militaires en vigueur, les réservistes ne doivent pas faire adresser leurs lettres poste restante, pendant qu'ils sont sous les drapeaux. Les receveurs des postes ont les ordres les plus précis pour ne remettre aucune lettre à un homme revêtu de l'uniforme militaire.

Il y a dans chaque régiment un vaguesmeur commissionné qui seul a le droit de retirer les lettres pour tous les soldats du régiment.

Beaucoup de réservistes et des territoriaux appartenant au commerce ou à la finance ont eu la malencontreuse idée de se faire adresser, poste restante, des lettres qui leur ont été impitoyablement refusées pendant tout le temps qu'ils ont passé sous les drapeaux. Plusieurs d'entre eux ont éprouvé par ces retards de graves préjudices.

Ils ont actionné le ministre des postes et télégraphes comme responsable des dommages-intérêts. Comme il était facile de le prévoir, les plaignants ont été déboutés de leur demande.

Leur requête devant le conseil d'enquête a été également repoussée.

Au moment où les réservistes viennent d'entrer à la caserne, il nous paraît donc utile de rappeler que les règlements militaires et les ordonnances du ministre des postes interdisent formellement aux réservistes de recevoir des lettres poste restante.

Nous croyons être utile à leurs familles en les prévenant de ne pas user de ce moyen de correspondance.

Les examens oraux pour le volontariat d'un an vont commencer le 22 courant. Nous rappelons aux intéressés qu'en vertu d'une décision du ministre de la guerre, les candidats peuvent être dispensés en totalité ou en partie du versement de la prestation de 1.500 francs.

Les jeunes gens qui désirent bénéficier de cette exemption doivent se mettre en instance auprès de l'autorité civile.

Ils doivent adresser au préfet de leur département une demande sur papier timbré et y joindre :

Le relevé des contributions payées par leur famille ou par eux ;

Un certificat délivré par le maire, établissant la position de famille.

Nous rappelons que tous les jeunes gens inscrits sur la liste d'admission, à la suite des examens, sont, sans aucune distinction, admis à réclamer le bénéfice de cette disposition, s'ils peuvent justifier de leur impossibilité d'effectuer le versement demandé.

Il en est de même pour les candidats admis de plein droit au volontariat, tels que les bacheliers et les élèves des écoles nationales.

On sait que la loi défend sous des peines particulièrement sévères de jeter dans l'eau des substances de nature à enivrer le poisson ou à le détruire ; néanmoins, il faut bien reconnaître que les délits de ce genre deviennent de plus en plus fréquents.

Depuis quelque temps, les maraudeurs de rivière emploient plus spécialement la dynamite.

Six riverains de l'Ain qui, à l'aide de cette foudroyante substance, avaient fait une colossale cueillette d'ombres et de truites, viennent d'être condamnés à 40 fr. d'amende, plus un mois de prison. Les délinquants avaient été arrêtés préventivement et la gendarmerie les a reconduits, aussitôt après leur jugement, à la maison de détention.

Puisse cet exemple agir salutairement sur les audacieux maraudeurs qui dépeuplent de la même façon, avec le plus impudent sans-gêne, les lones et les bras du Rhône, en amont et en aval de Lyon.

### Connaissez-vous les zouaves civils ?

Il est probable que non. C'est une confrérie, religieuse cela va sans dire, qui a pour mission de défendre dans la vie ordinaire la sainte mère Eglise.

Les organisateurs des zouaves civils ont publié un manuel qui règle ce que doivent faire les zouaves ; à pied, à cheval, en voiture, à table, etc...

S'ils sont en voyage, les zouaves doivent emporter des tas de bons journaux et de bonnes brochures pour les distribuer aux bons gens.

Ca, c'est assez facile, mais le zouave en société a un métier peu commode. Jugez-en : il doit savoir rougir à volonté.

Voici en effet ce que dit le manuel :

Si, en entendant un blasphème, le respect que vous devez à une personne plus âgée que vous, ou constituée en dignité (?) arrête le blâme sur vos lèvres, sachez rougir de manière à montrer que vous êtes blessé au cœur, — ou que votre regard sévère et grave cherchant le regard du blasphémateur, lui dise que le respect seul vous empêche de le reprendre.

Un bon zouave sait rougir et se taire. Adn d'montrer qu'il est blessé-z-au cœur.

Des expériences faites récemment sur les venins des serpents, ont donné lieu à des observations assez curieuses.

D'après les recherches de M. Gautier, les venins chauffés à 125 degrés conservent leurs propriétés malfaisantes ; ces propriétés ne sont détruites en aucune façon, ni par le tannin, ni par le perchlorure de fer, ni par le nitrate d'argent, ni même par l'ammoniaque.

Mais voici qu'il arrive du Brésil un centre-poison du venin des serpents.

Le *Journal d'hygiène*, du docteur de Pietrasanta, rapporte que le docteur Lacerda a trouvé ce centre-poison dans les expériences faites au laboratoire de physiologie expérimentale du Muséum de Rio-de-Janeiro.

Ce centre-poison, c'est le permanganate de potasse, dont l'action contre les ferments était connue depuis longtemps, sans qu'on eût songé à l'employer au traitement des morsures venimeuses.

L'expérience a été faite sur des chiens, que l'on a fait mordre par des serpents du genre cobra (bothrops juracara).

Toujours on a réussi à guérir les animaux, tandis que d'autres chiens mordus de même, et non traités, sont tous morts.

Le traitement consiste dans l'injection hypodermique de 2 centimètres cubes d'une solution de permanganate de potasse au centième. (Une partie de sel pour cent parties d'eau distillée).

Bohèmes, réjouissez-vous, pauvres diables qui n'avez qu'une obole et qui voyez d'un œil d'envie, derrière les vitrines des charcutiers, les mets les plus succulents, les poulardes aux ventres rebondis, empaillés de taches noires : vous pourrez, désormais, apprécier ces victuilles, moyennant un sou seulement.

Un parfumeur vient de fabriquer de nouvelles odeurs pour le mouchoir qui lui vend aux prix les plus modérés. Les flacons sont charmants et contiennent entre autres les parfums suivants :

Extrait de pâté de foie gras, — de jambons d'York, — de veau marango, — de perdrix à la chipolata, — de nids d'hirondelles, — de soupe à l'oignon d'Égypte, — de faisans truffés, — de tripes à la mode de Caen, — de fromages de Marolles, — de gigot aux haricots, etc., etc.

Ainsi, un pauvre hère qui n'a qu'un morceau de de pain pourra, en versant une simple goutte de ces essences — quasi divines — sur son mouchoir, croire qu'il respire le parfum d'une dinde, d'un fricandeau au jus, d'un pâté de lièvre.

Les estomacs délicats auxquels ne réussissent pas tels ou tels mets, tout lourds, pourront retrouver aussi des jouissances perdues.

L'inventeur de ces produits nous paraît mériter à tous les égards les remerciements de ses concitoyens.

### Les Vignes Américaines

M. Gaillard, horticulteur à Brignais, avait invité hier M. Thévenet, président du conseil général, M. Terver, directeur de l'école d'agriculture d'Ecully, quelques amis, et la presse lyonnaise à visiter ses plantations de vignes américaines.

Les résultats qu'il a obtenus démontrent l'utilité de l'acclimatation des plants américains dans nos régions.

Ces ceps, quoique les racines soient atteintes du phylloxera à l'état permanent, résistent avec un merveilleux succès ; tous les plants ont une végétation plantureuse et toutes les greffes donnent de magnifiques raisins.

Ils laissent à désirer au point de vue de la délicatesse et de la saveur, à ce qu'il nous a semblé, et l'on ne peut pas dire que le vin des vignes de M. Gaillard soit un incomparable nectar.

Mais on n'en est pas moins convaincu, en voyant ce superbe vignoble, que le moyen de rendre leur ancienne prospérité aux régions dévastées par le phylloxera est enfin trouvé.

Il est permis d'espérer aussi que ces cépages exotiques s'acclimateront peu à peu et que notre sol leur donnera cette sève française que n'avaient certainement pas les vignes primitives, plantées dans nos pays par les colons latins. Il faudra également du temps aux ceps américains pour conquérir l'indigénat. En attendant les grands vins de l'avenir, ils nous fournissent des vins médiocres et les sept vaches maigres passeront.

M. Gaillard a donné à ses invités une hospitalité dont ils garderont le souvenir.

### On lit dans le Journal de Villefranche :

Les vendanges sont commencées sur tous les points de nos vignobles. Le raisin est idéalement mûr. Ces pluies ont fait un bien considérable ; on craignait qu'elles aient fait pourrir le raisin ; elles ont facilité la maturité. Il y a longtemps qu'on n'a vu le raisin mûr aussi également et propre. Dans certaines années, la maturité est inégale, et le raisin est moitié vert et moitié noir, alors la qualité est inférieure. Si nous ne nous trompons pas, on peut croire que cette année, la qualité des vins sera supérieure. La température dont nous jouissons est des plus favorables. Il se fera peu de vin, c'est vrai, mais on a déjà des prétentions très élevées.

Un accident qui a eu des suites fatales vient d'avoir lieu à Saint-Etienne-les-Ollières, au hameau des Maisons-Neuves.

Le nommé Antoine Farghen, âgé de 16 ans, manœuvre chez M. Pataud, maître-maçon, était occupé, avec le fils de ce dernier, à démolir un mur en pisé. Au lieu de se conformer aux prescriptions qui leur avaient été faites de le démolir par le haut, les deux imprudents, pour hâter leur besogne, firent des tranchées dans le bas du mur. Tout à coup, un énorme bloc se détacha, et renversa le malheureux Farghen, lui broyant la poitrine et le ventre.

Un médecin aussitôt appelé, n'a pu constater le décès.

Un ouvrier occupé à décharger les pierres d'un bateau amarré au pont de la Guillotière a fait un faux pas, hier dans l'après-midi, en passant sur la planche jetée entre le bas-port et le bateau, et est tombé dans le fleuve.

Il a pu heureusement gagner la rive en quelques brassées.

Un individu qui se trouvait dans un état complet d'ivresse, se présentait hier à la gare Saint-Clair pour prendre le train. Le chef de gare, se conformant aux règlements, lui refusa son billet, et excita ainsi la fureur de l'ivrogne, qui l'insulta grossièrement.

Il en usa de même envers les gardiens de la paix qu'on avait été obligé de requérir. Conduit à la Permanence, notre homme refusa de faire connaître son identité, et répondit aux demandes d'usage, qu'il se nommait Bric-à-Brac et avait pour profession de prendre les mouches à la course.

Le factieux inconnu réfléchit maintenant en prison, sur l'inconvénient d'un pareil état-civil.

Le cadavre d'un inconnu a été retiré hier matin des eaux du Rhône, près de l'île Robinson.

Après les constatations légales il a été transporté à la Morgue, par les soins de M. le commissaire de police du quartier Saint-Louis.

Voici son signalement : âgé d'environ trente ans, cheveux et moustache châtain, pantalon de velours à côtes, gilet à manches, chemise à raies bleues et blanches, mouchoir de poche portant le n° 249, chaussé de brodequins.

Comme le corps ne portait aucune trace de blessures, il est à croire qu'il s'agit d'un suicide ou d'un accident.

Le nommé Michon, terrassier, de passage à Lyon, se roulait hier sur un banc du cours de Broches en proie à de violentes coliques.

Les gardiens de la paix, attirés par le nombreux rassemblement qui s'était formé autour de lui, ont requis une voiture de place et ont fait conduire le malade à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Une nommée Françoise G..., cuisinière, cours Vitton, n° 12, se présentait hier soir, chez M. Weber, horloger, cours Morand, et essayait de lui vendre un couvert en argent.

Les réponses ambiguës qu'elle fit au commerçant sur la provenance de cet objet, inspirèrent à celui-ci des soupçons, qui n'étaient que trop justifiés. Conduite chez le commissaire de police du quartier, cette femme ne tarda pas à avouer qu'elle avait soustrait le couvert à une dame demeurant rue Childébert, 5, mais dont elle n'a pu dire le nom.

La voleuse a été incarcérée.

Le voleur n'attend pas le nombre des années.

Un gamin de 13 ans, nommé P..., demeurant chez ses parents, rue Franklin, se présentait hier chez un boutiquier du voisinage, et après avoir fait emplette d'un objet de minime valeur, donnait en payement un jeton en cuivre du module d'une pièce de 20 fr. et réclamait la monnaie.

Le marchand qui sait que tout ce qui reluit n'est pas or, s'aperçut du truc, et fit arrêter le précoce filou.

### Les vols de soie.

Depuis quelques jours M. Detrie, moulinier, rue du Nord, s'apercevait qu'on dérobaît de la soie dans ses ateliers.

Une surveillance qu'il organisa de concert avec son contre-maître, ne tarda pas à amener l'arrestation d'une veuve, Marie L..., demeurant rue Ville-neuve. La voleuse a été arrêtée au moment où elle enlevait cinq flottes de soie du poids de 400 grammes. Elle a été écrouée à la Permanence.

### Société botanique de Lyon

Une herborisation aura lieu le dimanche 18 septembre, dans les Dombes, sous la direction de M. V. Morel.

Départ de la gare de la Croix-Rousse, à 10 h. 21 ; billets aller et retour pour St-André-de-Corcy (2 fr. 20). Herborisation dans les étangs de Saint-Marcel ; retour ad libitum à 6 h. ou 7 h.

### Fête du 14 Juillet

3<sup>e</sup> arrondissement, Grande-Rue de la Guillotière et ses abords.

La commission d'organisation de la fête du 14 juillet présente aux souscripteurs ses comptes de recettes et dépenses :

Montant des recettes : : : : : 1,103 65

Total des dépenses : : : : : 1,063 65

Reliquat en caisse : : : : : 40 »

La Commission a déposé cette somme à la caisse d'épargne, Grande-Rue de la Guillotière, pour être divisée en quatre livrets de dix francs, à distribuer à la fin de l'année scolaire 1881-1882 aux élèves les plus méritants des écoles laïques de garçons et filles.

Garçons, rue Béchvelin, 25.  
filles, rue de Vendôme, 279.

filles, rue Neuve-Saint-Michel, 24.  
rue de Vendôme, 320.

Le restant du matériel est et demeure en dépôt chez le trésorier de ladite commission et les souscripteurs qui seraient désireux d'avoir un aperçu plus détaillé des recettes et des dépenses pourront s'adresser chez le citoyen Estivin, grande rue de la Guillotière, 24, tous les jours de 11 heures du matin à 1 heure, jusqu'au 20 courant ; passé ce délai la commission considérera son mandat comme expiré.

Le président, FÉLIZOT ; Le secrétaire, B. BERGER ; Le trésorier, ESTIVIN, fils.

NOTA. — La commission n'a pas cru devoir publier son compte rendu pendant la période électorale.

### L'homme-cheval

M. de Latouche, le fameux homme-cheval, qui vient de faire en quatre heures et demie le trajet de Mâcon à Lyon, soit 72 kilomètres, donnera dimanche prochain, sur le cours du Midi, un spécimen de la vigueur de ses jarrets.

## OBSERVATOIRE DE LYON

### Bulletin Météorologique

Lyon, 15 septembre, 4 h. du soir.

Température : La situation générale conserve le même caractère qu'hier ; des perturbations se transportent des îles Britanniques sur le bassin de la Baltique ; en outre, le vent souffle des régions sud sur une grande partie de la France, bien que le maximum de pression s'y couve ; c'est qu'en effet la pente barométrique est dirigée vers l'Océan. Un tourbillon orageux semble exister au large de la Gascogne.

Une telle situation est très favorable à la formation des brouillards sur notre région et cette influence devient plus sensible à mesure que les rayons du soleil nous arrivent plus obliquement.

La baisse du baromètre continue, mais elle est encore lente.

Temps probable : Ciel nuageux, averses à craindre.

## NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Tous les soirs, à 9 heures 1/2 la *Reine Margot*, drame à grand spectacle, en 5 actes et 12 tableaux, par la troupe du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Dimanche, matinée à 1 heure 1/2, même spectacle, sans préjudice de la représentation du soir.

SALLE-MOLIÈRE, 49-51, rue Pierre-Corneille. — La réouverture de ce théâtre d'amateurs, le premier de notre ville, doit avoir lieu dimanche prochain, 18 courant, par :

1<sup>o</sup> *La Jeunesse de Mirabeau* ou *L'Aurore de la Révolution française*, pièce nouvelle, représentée pour la première fois à Lyon ;

2<sup>o</sup> *Le Dépit amoureux*, comédie de Molière, jouée par les élèves du cours de déclamation.

On nous dit beaucoup de bien des décors nouveaux, peints spécialement pour cette représentation, et nous ne doutons pas que la soirée sera des plus brillantes. M. Saligny, désireux surtout de plaire à son public, s'est d'ailleurs imposé les plus grands sacrifices pour donner le plus d'éclat possible à l'ouverture de la 5<sup>e</sup> année théâtrale.

## BULLETIN FINANCIER

### Bourse de Paris

Paris, 14 septembre.

Les Consolidés ont été d'abord affichés à 99 3/16, puis à 99 1/8, au total avec 1/4 de hausse sur hier ; de meilleures impressions se font jour sur le marché monétaire ; enfin il y a un peu de détente en Égypte. Ce concours de circonstances améliore sensiblement les tendances des marchés financiers, du nôtre comme de celui de Londres.

Le 6 0/0 ouvre à 116 fr., dépasse ce prix et redescend à 115 81.

Les fonds étrangers se négocient d'abord en vive reprise à l'ouverture, puis à des prix plus discutés. Le 5 0/0 Italien fait 89 60 ; le Turc est à 17 35.

Les actions financières sont en avance sur les cours d'hier.

La Banque de France dépasse 6500 ; le Foncier s'élève à 1070.

La Banque d'escompte est demandée à 825, la Banque de Paris à 1275, la Banque ottomane à 740.

Le Crédit de France, désormais compté au nombre des grands établissements de la capitale, monte à 780.

Le Crédit Général Français s'élève d'un bond à 8 25. On s'occupe fort, sous le péristyle, de la Banque transatlantique, dont les opérations ont déjà commencé. Déjà un grand nombre de négociants importateurs se proposent de faciliter que leur donne la Banque à moyen de prêts sur connaissements et marchandises, c'est-à-dire pertes.

La hausse du Nord se poursuit jusqu'à des prix d'une exagération manifeste. Ce mouvement de hausse entraîne parallèlement la hausse des actions voisines du réseau français.

